

Jean-Pierre CHAUVEAU

LES FORMES TOGOLAISES ET IVOIRIENNES

D'ECONOMIE DE PLANTATION

(café, cacao)

- Eléments pour une comparaison -

Une mission, effectuée au Togo en décembre 1976, avait pour objet de nous permettre d'établir des éléments de comparaison entre les formes ivoiriennes et togolaises d'une économie liée à la culture du café et du cacao. Outre la confrontation terme à terme des différents éléments formant le "système" d'économie de plantation, c'est aussi la place et les conditions de reproduction de ce système dans chacune des deux sociétés concernées qui nous intéressaient.

Nous nous proposons dans cette note succincte de signaler les principales observations faites, sans prétendre dépasser le stade descriptif.

## I- Généralités sur l'économie de plantation en Côte d'Ivoire et au Togo

### a) Localisation et formations sociales concernées.

A la différence de la Côte d'Ivoire, où la forêt occupe toute la moitié sud du pays, le Togo ne connaît de conditions favorables à la culture du café et du cacao que dans une petite partie de son territoire, essentiellement le triangle Kpalimé-Badou-Atakpamé, dans la Région des Plateaux.

En Côte d'Ivoire, la zone d'économie de plantation concerne des territoires traditionnellement occupés par des ethnies très hétérogènes, à organisations sociales et politiques très différentes (royaume centralisé du Sanwi, société à chefferies localisées mais dynamiques du Baoulé ou de certains peuples côtiers, sociétés typiquement segmentaires de l'Ouest ivoirien) et très inégalement touchées par les bouleversements économiques globaux qui se sont succédés surtout à partir du XIXème siècle.

Au Togo, la zone de plantation, parce que plus limitée, concerne des sociétés autochtones moins disparates, essentiellement les Ewé et les Akposso, les derniers étant socio-culturellement liés aux premiers... Ces groupes furent très tôt confrontés à l'histoire mouvante du golfe de Guinée et de son hinterland, histoire dominée par les grands royaumes voisins (Ashanti, Dahomey) et par le commerce avec la Côte.

Du point de vue de l'organisation sociale et de l'histoire pré-coloniale, notons que les sociétés éwé et akposso présentent des caractéristiques qui les rapprochent des sociétés akan de l'Est ivoirien et les différencient des sociétés très segmentaires de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

### b) Historique de l'économie de plantation.

Globalement, l'histoire du café et du cacao a suivi les mêmes tendances dans les deux pays : Introduction dès avant la première guerre ; extension forcée dans l'entre-deux-guerre ; généralisation à partir des années 1950.

Mais il existe une différence importante entre les deux pays, qui tient à l'ampleur de la zone forestière de la Côte d'Ivoire. Celle-ci a été mise en valeur progressivement, d'abord dans le Sud-Est, puis progressivement vers l'Ouest ; or la conjoncture socio-politique a varié dans le temps. De ce fait les configurations locales de l'économie de plantation présentent une certaine diversité en Côte d'Ivoire, qu'elle n'a pas au Togo, et qui s'ajoute à la diversité des formations sociales ivoiriennes pré-coloniales.

c) Economie de plantation et mouvements de population contemporains

En Côte d'Ivoire comme au Togo, les zones de plantation attirent des migrants originaires des pays de savane, en quête de numéraire et d'avantages économiques et sociaux.

Le schéma des migrations internes est, en ce sens, assez semblable dans les deux pays (1) : Kabyè et Losso au Togo, "Dyoula" et Sénoufo en Côte d'Ivoire jouent le même rôle de migrants travailleurs, aspirant à posséder leurs propres plantations. Mais les modalités d'intégration de ces migrants dans les zones de plantation diffèrent néanmoins dans les deux pays. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les vastes superficies forestières ont permis à ces migrants d'accéder à la possession de leurs propres plantations. Le phénomène peut varier d'intensité selon les régions (par exemple : la réticence des Akyé à aliéner leurs terres ; la plus grande souplesse - au moins dans les premières années de migration systématique - des sociétés situées à l'Ouest du Bandama ; enfin l'immigration encadrée actuelle dans le Sud-Ouest). Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui encore, il existe un front pionnier dans l'Ouest, faiblement peuplé par les autochtones. Au Togo, la disproportion entre l'exiguïté relative de la zone forestière et l'importance des populations à vocation migrante impose certaines contraintes. Les migrations (au départ encadrées) des "colons" kabyè et losso sont bien connues : elles ont d'abord eu lieu dans les parties non forestières de la Région Centrale et de la Région des Plateaux. Ce n'est qu'ensuite que ces migrants affluèrent vers les terres à café et cacao comme travailleurs agricoles, puis comme "métayers". Mais la rareté des terres à café et cacao a dissuadé très tôt les autochtones éwé et akposso d'aliéner une partie de leurs terroirs d'une façon aussi systématique que certains groupes l'ont fait en Côte d'Ivoire, d'ailleurs quelquefois involontairement. Le système dominant du "dibi ma dibi" (métayage - cf. p. 20) au Togo, encore qu'il implique à long terme l'appropriation par le métayer d'une moitié de la plantation, n'a pas les propriétés aliénantes de la cession de terre contre de l'argent, pratiquée à grande échelle en pays gourou, bété, gban, etc. en Côte d'Ivoire (2). Nous reviendrons sur ce point. Ajoutons que, face à l'exiguïté de la zone forestière

---

(1) Les migrations de travailleurs et de chercheurs de terre vers les zones caféières et cacaoyères, au Togo comme en Côte d'Ivoire, ont connu des phases historiques. Nous y reviendrons à propos des problèmes de main-d'oeuvre.

(2) Toutefois la plaine du Litimé, entre Badou et la frontière ghanéenne, a connu ces ventes massives - et les problèmes consécutifs.

et au déficit vivrier des zones de plantations et des centres urbains (cf. infra), les migrants du Nord tendent à s'intéresser au moins autant à la production vivrière, en particulier dans la partie orientale des plateaux, contiguë aux terres à café et cacao.

Une autre différence entre le Togo et la Côte d'Ivoire, à propos des relations entre migrations et économie de plantation, a trait aux migrations internationales. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les potentialités économiques des zones forestières ont attiré, au moins jusqu'à ces dernières années, une masse de migrants des pays du Nord : Mali, Guinée et surtout Haute-Volta. A la longue, certains de ces migrants accèdent à la propriété de plantations (généralement restreintes) ; la plus grande partie forme un volant de main-d'oeuvre agricole indispensable. Rares sont les Ivoiriens à émigrer hors de la Côte d'Ivoire. A part une faible migration dans l'entre-deux-guerre vers la Gold-Coast, déterminé autant par la fuite devant l'impôt et le travail forcé que pour des motifs purement "économiques", il n'y eut pas d'émigration ivoirienne significative. Au contraire, au Togo, les populations du Nord (Moba, Gourma, Kabyè, Losso) partent traditionnellement comme travailleurs dans les plantations ghanéennes. La zone forestière du Togo elle-même connaît ce type d'émigrations (Ewé, Akposso) - il est vrai que, dans certains cas, il s'agit de migrations internes à un groupe ethnique à cheval sur la frontière (cas des Ewé en particulier). Enfin, la zone forestière du Togo ne connaît pas une immigration agricole étrangère comparable à celle de la Côte d'Ivoire (1).

Signalons cependant que l'émigration de travailleurs togolais en direction du Ghana tend à s'essouffler, à la suite de l'expulsion en 1969 des planteurs non ghanéens et surtout de la chute de la monnaie ghanéenne sur le marché des changes.

En première approximation, c'est la bien moindre importance de la "zone riche des plantations" du Togo qui explique ces différences par rapport à la Côte d'Ivoire.

d) Place de l'économie de plantation dans les formations sociales globales togolaise et ivoirienne.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, l'importance des cultures commercialisées de café et de cacao est bien moindre au Togo qu'en Côte d'Ivoire. On peut le montrer aisément à partir de données statistiques (2). Mais notre propos est plutôt de mettre l'accent sur les fonctions sociales de cette économie de plantation dans les deux pays.

Il semble que cette fonction conserve en Côte d'Ivoire un aspect "dynamique" qu'elle n'a pas au Togo. Outre le problème

---

(1) Mais elle reçoit des migrants de tout le Sud du pays (éwé surtout).

(2) Production de cacao : Togo 15 000 t., Côte d'Ivoire 250 000 t.  
 " de café : Togo 12 000 t., Côte d'Ivoire 280 000 t.  
 (estimations 1977).

du gonflement des statistiques de production par la vente plus ou moins clandestine de cacao ghanéen au Togo (1), il faut revenir sur les potentialités encore existantes de la forêt ivoirienne. Or ces potentialités permettent actuellement l'émergence d'une différenciation économique assez nette dans les zones de plantation : entre les paysans-producteurs d'abord, parmi lesquels on voit émerger des planteurs aisés, cumulant quelquefois plusieurs plantations dans des régions différentes; entre ruraux et représentants de la bourgeoisie d'Etat ou moyens fonctionnaires ensuite, avec la forte incitation des pouvoirs publics auprès des fonctionnaires visant à promouvoir des plantations à productivité élevée. Or cette situation détermine une stratégie concurrentielle très forte vis-à-vis des maigres réserves forestières du Centre-Ouest (d'où le déclassement massif de ces forêts) et dans les zones forestières encore inexploitées de l'Ouest (problème de la réaction des autochtones; "domaine réservé" des personnages politiques; pénétration précoce des forêts classées).

Il semble qu'au Togo on ait affaire à une situation beaucoup plus stable, où d'ailleurs les grandes exploitations sont très rares (cf. p. 18).

Ainsi existe-t-il, outre la différence quantitative de la production caféière et cacaoyère au Togo et en Côte d'Ivoire, une diversité non moindre dans l'impact socio-politique des problèmes spécifiques de l'économie de plantation sur la formation sociale globale (2).

## II- Problèmes spécifiques à l'économie de plantation au Togo et en Côte d'Ivoire

### a) Formes des exploitations agricoles.

Dans les deux pays, l'exploitation individuelle de type familial (3) est largement dominante. Techniquement, les exploitations des deux pays reposent sur un système extensif. Il semble que les exploitations togolaises soient sensiblement plus petites : entre 0,5 et 2 ha en général, les plantations de plus de 10 ha étant rares. En Côte d'Ivoire, la moyenne dépasse 5 ha. Les rendements, de café en particulier, seraient également plus faibles au Togo. Il semble que cette différence de situation renvoie à l'ancienneté de la mise en valeur d'une zone très limitée, donc surexploitée. Peut-on penser que, dans un système de culture extensive, il ne suffit pas d'une pression foncière pour faire évoluer le système vers une forme plus intensive ? Serait-ce alors la main d'oeuvre (familiale et/ou salariée) la variable déterminante,

- 
- (1) Mais dont une partie appréciable est effectuée par des producteurs togolais possédant des parcelles de l'autre côté de la frontière.
  - (2) On pourrait s'interroger sur les bases ethno-territoriales des dirigeants politiques des deux pays, et tenter d'y discerner la place respective des représentants des zones de plantation.
  - (3) Mais nous verrons l'importance du salariat agricole dans ces exploitations.

et non la question foncière ? C'est une hypothèse possible, car, nous le verrons, si le problème foncier n'a pas la même acuité au Togo et en Côte d'Ivoire, le problème de la main d'oeuvre est tout à fait comparable, y compris dans ses formes salariées.

b) Les problèmes fonciers semblent en effet avoir atteint un seuil de blocage absolu au Togo, toutes les portions de forêt ayant été défrichées. D'où un épuisement des terres à cacao et, au moins aussi grave, une pénurie de produits vivriers. Cette situation est fréquente également en Côte d'Ivoire, où la saturation foncière tend à se généraliser. A cet égard, la situation est comparable dans beaucoup de régions (Centre-Ouest ivoirien en particulier) ; mais, globalement, les potentialités du Sud-Ouest ivoirien et le caractère relativement récent de la mise en valeur du Centre-Ouest confèrent à l'économie de plantation ivoirienne un dynamisme que ne possède pas son homologue du Togo, étouffée dans son cadre exigu.

Le blocage foncier, absolu au Togo, relatif en Côte d'Ivoire, est le résultat dans les deux cas de défrichements très importants par les immigrants, qui se sont ajoutés à la mise en valeur par les autochtones. En réalité, les deux éléments, plus que concomitants, sont indissociablement liés, les immigrants venant d'abord s'offrir comme main d'oeuvre salariée. Mais sur ce point, il semble que l'on puisse distinguer des modalités différentes de ce phénomène au Togo et en Côte d'Ivoire.

Au Togo, l'essentiel de l'appropriation foncière par des étrangers provient du système de mise en valeur appelé "dibi ma dibi", ou métayage. Le métayage (au tiers ou à la moitié) est une pratique également répandue au Ghana et en Côte d'Ivoire ("abou san", "abou gnon"). Mais, au moment de la pleine expansion des plantations (années 1950 et début des années 1960), une variante du métayage fut très employée au Togo : le métayer défriche et met en valeur une portion et, lorsque celle-ci entre en production, il en conserve la moitié et rend l'autre au propriétaire de la terre. En Côte d'Ivoire, le contrat de métayage concerne seulement la production de l'année, éventuellement sur une période assez longue, sans remettre en cause l'appropriation finale de la parcelle (sauf, parfois, semble-t-il, en pays agni). Cette forme de métayage a l'avantage pour le propriétaire de la terre de n'avoir rien à faire ou à financer pour établir des plantations ; en revanche, au moment où le métayer lui remet la moitié de la parcelle en production, se libérant ainsi de ses obligations, le problème de la main d'oeuvre d'entretien et de récolte se pose brutalement au propriétaire. Pour le métayer, cette formule est aussi très intéressante, puisqu'elle lui garantit au bout de trois ou quatre années l'accès à la terre : en pratique, la moitié de la parcelle défrichée, possédée en pleine propriété. D'où l'afflux de travailleurs, en particulier d'Ewé de la Région Maritime et de Kabyè (1), vers les zones de plantation. Cependant, face au danger de dilapidation du patrimoine foncier villageois ou lignager que représente cette pratique, les autochtones

---

(1) Ces derniers pouvant représenter plus du quart de la population dans certaines zones des plateaux (cf. les études démographiques d'André QUESNEL et Patrice VIMARD sur le plateau de Dayes).

ont abandonné cette formule au profit du métayage portant non pas sur la propriété de la terre, mais sur le seul partage du produit (cf. infra, les formes de main d'oeuvre salariée). D'autre part, depuis quelques années, la baisse des cours du café et du cacao, l'épuisement des terres favorables à ces cultures et la pénurie de produits vivriers détournent les migrants vers les autres terres à vivriers de la Région des Plateaux et de la Région Maritime.

En Côte d'Ivoire, le principal facteur de dépossession des autochtones et de pression foncière est aussi directement lié à l'afflux d'étrangers. Mais, pour une part, il s'est agi de cessions directes par les autochtones, contre des prestations traditionnelles d'abord, puis contre rémunération de parcelles de forêt à des étrangers, baoulé et dyoula en particulier. Cette immigration, comme au Togo, recouvre aussi une grande masse de travailleurs agricoles, venus gagner de l'argent et accéder, à terme, à la possession de leur propre plantation. Cet accès à la terre, ces étrangers le réalisaient soit par achat, avec le pécule accumulé en louant leur force de travail, soit par "protection", après des années de "loyaux services" auprès d'un planteur (autochtone ou allochtone) disposant de réserves forestières. Beaucoup moins prudents, semble-t-il, que les autochtones éwé du Togo (1), les autochtones des régions forestières de Côte d'Ivoire ont donc "bradé" une partie considérable de leur forêt en cession directe - encore que ce phénomène soit très variable selon les régions (emprise étrangère faible, par exemple chez les Akyé du Sud-Est, très forte chez les Gouro, Gban ou Bété du Centre-Ouest). Aux cessions directes se sont ajoutées les cessions par "protection" pour attirer et conserver la main d'oeuvre. Le métayage par partage de la parcelle utilisé au Togo a pour équivalent en Côte d'Ivoire la cession d'une parcelle à un travailleur étranger (en général employé à l'année) au bout d'un certain temps, ou l'achat d'une parcelle par ce travailleur grâce à la rémunération de sa seule force de travail. Avec l'aggravation de la pression foncière, les possibilités de céder ou de vendre de la terre aux travailleurs agricoles s'amenuisent. Les conséquences se répercutent alors directement sur la disponibilité en main d'oeuvre, qui préfère s'orienter vers les régions du Sud-Ouest, où l'accès à la terre est plus facile, à moins qu'ils n'imposent dans les régions déjà bloquées au plan foncier des augmentations de tarifs pour accumuler un petit capital et accéder à la terre ailleurs.

Les problèmes fonciers, sous leurs formes particulières togolaises comme ivoiriennes, sont donc intimement liés aux problèmes de main d'oeuvre. Problèmes fonciers et problèmes de main d'oeuvre sont eux-mêmes générateurs de tensions entre autochtones et allochtones.

Avant d'aborder ces problèmes, il convient de dire un mot du problème spécifique à la Côte d'Ivoire des "forêts classées". L'ampleur de la zone forestière et les craintes des dégradations occasionnées en milieu naturel par des défrichements massifs ont autorisé (et à la fois obligé) l'Administration, coloniale d'abord,

---

(1) Les Akposso semblent avoir davantage dilapidé leur patrimoine foncier, en particulier dans le Litimé.

nationale ensuite, à ménager des blocs de forêts protégées. Face à la pression foncière et aux atteintes clandestines - mais en pratique tolérées a posteriori (quand ce n'est pas a priori) au profit de représentants de la bourgeoisie d'Etat - aux forêts classées, l'Administration se voit contrainte d'en déclasser progressivement des portions. C'est là un "ballon d'oxygène" que ne possède pas l'économie de plantation togolaise. "Ballon d'oxygène" de portée très limitée cependant à cause de la disproportion entre les portions déclassées et les besoins d'un système cultural extensif, disproportion encore aggravée par l'accaparement d'une grande partie des zones déclassées par un faible nombre de personnes privilégiées.

c) Les problèmes de main d'oeuvre.

L'extensivité du système cultural et le "désengagement" des jeunes par rapport aux activités agricoles (scolarisation, exode rural, résistance passive à un système productif d'où ils ne tirent pas de grands avantages) suppose la possibilité, pour les chefs d'exploitation, de bénéficier d'une main d'oeuvre étrangère ; d'autant plus que l'entraide traditionnelle (aide réciproque, prestation) tend elle-même à décliner.

En Côte d'Ivoire comme au Togo, l'utilisation de la main d'oeuvre salariée est générale, et ses modalités sont diverses. Mais là aussi, des tendances communes aux deux pays font penser que les problèmes spécifiques à l'économie de plantations y reçoivent des réponses semblables, ce qui n'est pas toujours le cas : voir par exemple les Pahouin du Centre-Sud au Cameroun (1).

Les mêmes formes de travail salarié se retrouvent dans les deux économies, avec des variantes et des dosages particuliers.

- Métayage : a) portant sur la plantation elle-même, à moitié (cas rare en Côte d'Ivoire).

b) portant sur la production annuelle de la plantation.

- 1- soit au tiers pour le métayer, quand le propriétaire a défriché lui-même (ou pris en charge les frais de défrichement).
- 2- soit à la moitié pour le métayer, formule qui semble rare au Togo, mais tend à prendre plus d'importance en Côte d'Ivoire par suite de la situation du marché du travail, favorable aux métayers.
- 3- soit aux deux-tiers pour le métayer, si celui-ci a pris en charge le défrichement ; cas rare en Côte d'Ivoire, plus fréquent au Togo, où il se rapproche d'un contrat de location de terres.

Une étude comparative des formes de métayage au Ghana (d'où il semble tirer son origine, les Agni de Côte d'Ivoire restant très proches du contexte ghanéen), en Côte d'Ivoire et au Togo serait d'ailleurs fort intéressante et montrerait l'évolution du système sous l'effet de contraintes différentielles.

---

(1) Cf. Les travaux de Jacques Weber.



- Salariat : - Les tâcherons (appelés "contractuels" en Côte d'Ivoire) louent leurs services pour accomplir une tâche déterminée (défrichage, nettoyage, récolte, triage, ensachage) contre une somme forfaitaire pouvant varier selon le travail.

- Les journaliers, généralement saisonniers.

- Les ouvriers agricoles, payés au mois, utilisés une année ou une fraction d'année. Ils semblent rares au Togo, mais peut-être est-ce le résultat d'une évolution, le coût d'un tel manœuvre n'étant plus à la portée des petits et moyens exploitants. C'est l'évolution actuelle en Côte d'Ivoire, eu égard au renchérissement de la main d'oeuvre.

- Les "sociétés" de travailleurs autochtones, souvent constituées de jeunes sans terres, et louant leurs services sur les plantations des aînés. Elles rencontrent peu de succès, par suite des difficultés rencontrées par les jeunes pour se faire payer, du moins en Côte d'Ivoire.

La très grande majorité de ces salariés est constituée par des étrangers : en Côte d'Ivoire, Voltaïques surtout, "Dyoula" maliens, guinéens et ivoiriens ensuite. Il existe aussi un volant de saisonniers baoulé, qui s'emploient quasi-uniquement sur les plantations extérieures de parents ou d'autres Baoulé. Cette particularité explique d'ailleurs en partie le "dynamisme" des planteurs baoulé en zone forestière.

Au Togo, si la grande masse des salariés agricoles est étrangère à la région des plantations, la plupart sont cependant togolais (Kabyè et Losso, Ewé d'autres régions, Kotokoli ...), avec un petit nombre de non-Togolais (Mossi).

Au Togo comme en Côte d'Ivoire, l'arrivée de travailleurs étrangers à la région a suivi des phases historiques déterminées par la politique de "mise en valeur" coloniale et le degré de développement de l'économie de plantations (Au Togo : Ewé d'abord, puis Kotokoli, enfin, et massivement, Kabyè à partir des années 1950) ; en Côte d'Ivoire : libération de la main d'oeuvre (mossi en particulier) avec la suppression du travail forcé à partir de 1946 et avec l'achèvement des grands travaux coloniaux d'infrastructure (port d'Abidjan, entre autres) à la fin des années 1950.

L'origine étrangère des travailleurs agricoles salariés a les mêmes conséquences sociales dans les régions d'accueil : le rapport de salariat - avec toutes les particularités qui le différencient du salariat de type capitaliste "pur" dans les sociétés industrielles - devient le rapport dominant et contribue au relâchement des relations entre "aînés" et "cadets" sociaux - et "détruit la parenté en tant qu'élément de réalisation du mode de production dominant" (cf. les travaux d'Aboki au Togo).

Mais, du point de vue national, le fait que la grande majorité de ces travailleurs soient des non-nationaux permet à la Côte d'Ivoire d'économiser au détriment des pays d'origine de ces travailleurs (la Haute-Volta en particulier) une partie du coût de

reproduction de cette force de travail, ce qui n'est pas le cas du Togo. Dans la mesure où le Togo lui-même fournit un salariat agricole à l'économie de plantation ghanéenne (Moba et Gourma entre autres) il fournit à cette dernière une plus-value. On voit ici encore une conséquence, au niveau national, de la différence d'échelle de l'économie de plantation au Togo et en Côte d'Ivoire.

Le problème de la raréfaction relative de la main d'oeuvre salariée en Côte d'Ivoire, eu égard à l'extension des plantations, à la concurrence du secteur agro-industriel et du secteur des gros planteurs absentéistes, enfin à une certaine réaction du prolétariat rural étranger face à l'exploitation à laquelle il est soumis, se pose avec une acuité qu'il n'a pas au Togo. On semble assister actuellement en Côte d'Ivoire, tant qu'un système intensif de culture n'est pas mis en place (mais cela résoudre-t-il les problèmes sociaux ?), à une régression des moyens planteurs et à une prolétarianisation sur place des jeunes sans terre, au profit de quelques planteurs aisés et des représentants de l'appareil d'Etat (du petit fonctionnaire au personnage politique national, d'ailleurs). En ce sens, le dynamisme de l'économie de plantation ivoirienne est tout-à-fait sélectif, comme l'atteste aussi la volonté gouvernementale de permettre aux fonctionnaires et aux grands commis de l'Etat de mettre sur pied des exploitations plus rentables et plus productives. Au Togo, le mot d'ordre de "retour à la Terre" ne se déroule pas dans le même contexte, et semble beaucoup plus orienté vers les productions vivrières.

Dans la mesure où, au Togo, "les jeux sont faits" en matière de plantations de café et de cacao, on n'assiste pas à un processus de différenciation socio-économique comparable à ce qui se passe en Côte d'Ivoire.

#### d) Le problème des relations autochtones-allochtones.

Dans les deux pays, la situation de pénurie foncière engendre des conflits qui s'expriment en termes ethniques. Il est évident que, dans bien des cas, cette forme d'expression idéologique renvoie à des antagonismes économiques qui débordent largement les rapports entre ethnies (et qui concernent aussi les rivalités entre les ressortissants d'une même ethnie). Mais le fait est que c'est là le moyen d'expression privilégié des conflits, même s'il masque d'autres rapports de pouvoir (en particulier du fait de l'intervention directe ou indirecte de l'Etat à l'égard de ces conflits).

En Côte d'Ivoire, on a voulu par exemple voir dans les conflits entre Baoulé et autochtones du Centre-Ouest une réaction des autochtones face au "dynamisme" (sous-entendu : au plus grand sérieux au travail) des Baoulé. En fait, il faut tenir compte au moins autant des caractéristiques propres à un groupe de migrants (qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes que les caractéristiques du groupe entier dont ils sont originaires, si ce genre de "moyenne" peut avoir un sens), par exemple le réservoir de main d'oeuvre (les "six-mois") que constituent, pour les planteurs baoulé, leur propre région d'origine.

Au Togo, nos informations ne sont pas suffisantes pour approfondir ce problème des rapports entre autochtones et migrants, bien qu'il existe de façon certaine. Nous ne pousserons donc pas plus loin la comparaison.

e) Problèmes de l'insertion des petits producteurs-paysans dans l'économie marchande.

Nous évoquerons deux problèmes qui nous paraissent fondamentaux : celui qui concerne les relations entre cultures industrielles et cultures vivrières ; celui des formes et de la fonction de la détérioration du niveau de vie des petits producteurs.

1- Dans un système de culture extensif, mis à part quelques parties des terroirs villageois impropres aux cultures pérennes, les produits vivriers sont cultivés sur des défrichements destinés par la suite à être plantés en café ou en cacao. Cela signifie la raréfaction progressive des terres à cultures vivrières. En Côte d'Ivoire, ce problème se pose de façon si aiguë que les populations des zones forestières sont conduites à acheter une partie importante de leur alimentation vivrière.

Au Togo, le problème de l'intégration des cultures vivrières au développement semble se poser dans les mêmes termes, si ce n'est, parfois, plus graves (1).

L'augmentation des prix des denrées vivrières commercialisées peut être une solution. L'augmentation du prix du riz en Côte d'Ivoire a montré son efficacité. Elle a aussi montré que la manipulation des prix relatifs des différents produits agricoles peut avoir des conséquences délicates (cf. le problème de stockage par la "Soderiz" ; le manque de continuité de l'encouragement ; les effets pervers des structures privées de commercialisation).

La solution prônée en Côte d'Ivoire est l'intensification des cultures. Mais ici nous touchons au domaine de l'intervention directe de l'Etat, qui tente de mettre sur pied des organismes d'intervention en ce sens (cf. infra).

2- Il semble que dans les deux pays considérés ici, on assiste à une détérioration des termes d'échanges entre la petite production paysanne et les biens commercialisés achetés par les petits planteurs. En Côte d'Ivoire, la forte pression qui s'exerce sur ces derniers par l'intermédiaire de la rénovation de l'habitat, de l'infrastructure villageoise (à la charge quasi-exclusive des villageois en zone forestière) et de la scolarisation (dont les effets de retour escomptés sont, la plupart du temps, loin de se réaliser) constituent des contraintes que le déficit en vivriers (donc le recours au marché pour s'en procurer) renforce encore.

---

(1) En particulier dans la plaine du Litimé, presque totalement consacrée au cacao et qui doit importer l'essentiel de son alimentation.

Il est certain que, dans cette mesure, l'intégration de ces sociétés rurales à l'économie marchande pose le problème de leur reproduction dans ce même cadre marchand. En ce sens, elles sont soumises à des déterminations externes qui les dépassent et qui n'excluent pas la prolétarianisation sur place des petits planteurs. A cet égard, la situation en Côte d'Ivoire semble plus critique, par l'importance des populations concernées et par l'accent mis sur la "modernisation" de l'agriculture.

A ce point, évidemment, il faudrait considérer les options "agricoles" de chaque pays dans le cadre des options générales de développement. Nos remarques restent donc de portée limitée et ne concernent que les zones de plantation.

f) Le problème de l'encadrement par l'Etat de la petite production paysanne.

Au Togo et en Côte d'Ivoire, on observe l'existence d'organismes dont les fonctions sont semblables. Ce n'est pas le lieu ici d'analyser le rôle de la Caisse de Stabilisation des cours du café et du cacao (en Côte d'Ivoire) ou de l'Office des Produits Agricoles du Togo encore qu'ils constituent le maillon essentiel de la ponction de plus-value par l'Etat sur la petite production paysanne pour financer d'autres réalisations économiques (qui peuvent d'ailleurs entrer en contradiction avec les intérêts des petits paysans : prêts à l'équipement de plantations industrielles ; drainage de la main d'oeuvre agricole salariée par les projets agro-industriels, etc...).

De même, la Caisse Nationale de Crédit Agricole au Togo et la Banque Nationale pour le Développement Agricole en Côte d'Ivoire remplissent le même rôle. Il apparaît assez clairement que l'épargne ainsi drainée sert peu les petits exploitants et contribue, par leur comportement strictement banquier, à creuser les différenciations économiques au sein des populations rurales.

Au niveau de l'action directe, les SORAD (régionales) au Togo et la SATMACI (sectorielle) en Côte d'Ivoire ont la même fonction et utilisent les mêmes moyens d'encadrement et d'animation. Dans les deux cas, significativement, ces organismes tendent de plus en plus à s'appuyer sur l'organisation coopérative (en Côte d'Ivoire par le CENAPEC, au Togo par des regroupements régionaux de coopératives). Les coopératives rencontrent dans les deux pays les mêmes problèmes de fonctionnement et de gestion, qui renvoient toujours à la stratification sociale interne des collectivités concernées. En Côte d'Ivoire, la liaison imposée entre l'organisation coopérative et l'exploitation des portions de forêt déclassées renforce le caractère autoritaire de l'encadrement rural. Dans les deux pays, l'idéologie coopérativiste est récupérée par l'option plus générale de capitalisme d'Etat pour tenter de trouver une solution à l'exploitation, nécessaire dans ce cadre, de la petite production paysanne pour financer les autres projets de développement et, de façon liée, asseoir la stratification socio-économique qui prévaut dans la société globale de chacun de ces pays.

Nous ne pouvons guère conclure sur ces remarques lapidaires. Il semble néanmoins que l'on puisse dégager quelques traits.

D'abord, dans les deux pays, l'économie de plantation et la région qu'elle implique possèdent des caractères communs (dans l'histoire de son développement, la place des migrants, le rôle de la main d'oeuvre salariée ...). Mais le "poids" de l'économie de plantation est différent. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, elle embrasse de vastes régions forestières, et attire des migrants venus d'autres Etats. Dans le cas du Togo, elle n'occupe qu'une petite partie du territoire qui, par ailleurs, est plutôt exportateur de force de travail.

La saturation foncière de la zone forestière au Togo est beaucoup plus avancée qu'en Côte d'Ivoire. L'existence d'un front pionnier dans l'Ouest de ce pays procure encore un dynamisme certain à l'économie de plantation ivoirienne, qui, d'autre part, paraît plus productive qu'au Togo, où elle souffre de son ancienneté. Le dynamisme de l'économie de plantation ivoirienne suscite une plus grande attirance de la part des classes sociales dominantes et, dans la mesure aussi où elle draine beaucoup de migrants non-ivoiriens, les rapports sociaux y sont beaucoup plus divers et, peut-être, plus antagonistes.

Abidjan, janvier 1977